

COPIL PRFB du 30 octobre 2017

Compte-rendu

<u>Présents</u> : Voir feuille de présence ci-jointe	<u>RÉDACTEURS</u> : Manuel GERARD	<u>N^{BRE} DE PAGES</u> : 3
---	--------------------------------------	--

Introduction

Thierry Jacquier, Chef du STARF à la DAAF, introduit les travaux de ce COPIL PRFB, réunissant les membres de la CRFB. La forêt qui représente plus de 40 % du territoire guadeloupéen est un enjeu important, aussi bien sur le plan économique, social et environnemental. La dernière loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF = Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014) a créé la Commission Régionale de la Forêt du Bois (CRFB). Celle-ci s'est réunie pour la première fois le 27 avril 2017 et a lancé le marché en vue de la réalisation du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de Guadeloupe. Ce PRFB donnera les orientations de gestion de la forêt et du bois pour les 10 années à venir. Il doit impliquer toutes les filières et présente une obligation de gestion durable de la forêt. Le souhait, à travers l'élaboration de ce PRFB est que celui-ci soit utile, partagé et co-construit avec tous les acteurs. Les prestataires retenus pour cette mission sont là pour faire en sorte que les acteurs soient à l'origine de tout ce qui sera inscrit dans le PRFB.

Après un tour de table de présentation des personnes présentes, Thierry Jacquier donne la parole aux prestataires retenus pour l'élaboration du PRFB, Mrs Manuel GERARD et Xavier VORGINIE. Auriane FORT, consultante, précise qu'elle a été retenue, également suite à appel d'offre, pour réaliser l'Evaluation Environnementale et Stratégique du PRFB, dont elle présentera la méthodologie d'élaboration à la suite des interventions des deux premiers consultants.

Présentation de la mission des consultants et de la méthodologie proposée pour l'élaboration du PRFB

Manuel GERARD et Xavier VIRGINIE appuient leur présentation sur un power-point (voir ci-joint). Après un rappel sur l'intérêt du PRFB et son positionnement par rapport aux autres documents forestiers, ils en rappellent ses objectifs. Puis, ils expliquent que le PRFB sera composé d'une partie bibliographique, d'une partie rédaction (1 page par chapitre), d'annexes parfois plus détaillées ou précisant les contenus et de fiches actions. Ces fiches actions seront élaborées selon le modèle présenté (voir ci-joint). Ensuite, ils soumettent aux personnes présentes une méthodologie d'élaboration du PRFB basée sur la composition de 6 groupes de travail qui seront amenés à se réunir au moins deux fois, dans les prochaines semaines, pour recueillir les besoins et es orientations des membres de la CRFB. Les consultants seront là pour aider à l'émergence de ces idées et les formuler dans le PRFB.

Après avoir exposé les règles de fonctionnement qu'ils souhaitent voir respectées pour ces groupes de travail, les consultants présentent les 6 groupes de travail souhaités et leur composition :

- Axe stratégique 1 : protéger les forêts
 - o GT1 : défrichement
 - o GT2 : FDD/FDL – Biodiversité
- Axe stratégique 2 : développer et organiser des filières de valorisation
 - o GT3 : filière(s) de valorisation
 - o GT4 : agroforesterie
- Axe stratégique 3 : gérer durablement
 - o GT5 : multifonctionnalité de la forêt
 - o GT6 : structurer la forêt privée

COPIL PRFB du 30 octobre 2017

Compte-rendu

Les consultants font ensuite passer des feuilles où chaque structure et chaque acteur présent peut s'inscrire dans ces groupes de travail en fonction de ses intérêts. Chacun est également invité à inscrire un ou plusieurs collaborateurs afin que la participation de chaque acteur soit effective.

Ensuite, les consultants présentent l'espace collaboratif mis en place pour partager tous les documents issus des travaux d'élaboration du PRFB et invitent chacun à s'inscrire dans l'annuaire de ce site et de prévenir Manuel GERARD lorsque cette opération est réalisée pour que ce dernier puisse les inscrire dans l'espace collaboratif dédié au PRFB.

Le calendrier de l'étude et les lieux de réunions proposés pour les groupes de travail ne font l'objet d'aucune remarque. Les horaires retenus pour ces futures réunions sont 9h le matin et 14h30 lorsqu'elles se tiendront l'après-midi.

Enfin, les consultants proposent les dates des premières réunions des groupes de travail. Celles-ci font l'objet de modifications pendant et après ce premier COPIL. Les dates présentées dans le power-point ci-joint sont celles définitivement retenues.

L'ensemble de cette présentation a fait l'objet de quelques remarques ou questions :

- Concernant le positionnement du PRFB, M. Raymond Sonor du Conseil Départemental signifie que ce dernier est toujours sollicité pour donner des orientations à la forêt guadeloupéenne à travers divers documents. Est-ce que le PRFB va se substituer à tout ce qui se faisait avant ? M. Thierry Jacquier répond que le PRFB remplace les ORF qui n'existent pas en Guadeloupe et que, de toute façon, chaque document doit être en cohérence avec le PRFB et inversement.
- Concernant le groupe de travail sur le défrichement, M. Frantz Fabien Montella demande si les représentants des carrières seront invités car ils sont certainement un des acteurs principaux. Après avoir rappelé que ce sont les membres composant la CRFB qui seront invités dans les différents groupes de travail, l'assemblée signifie que cette proposition est intéressante et peut être retenue.
- Des remarques sur le traitement des aspects « emploi » et « formation » sont émises. Manuel Gérard précise que ce sont des sujets transversaux qui seront traités au sein de chaque groupe de travail. Le SFD (Service Formation et développement) de la DAAF pourra être convié aux groupes de travail, ainsi que le Lycée Agricole.
- Concernant la composition des groupes de travail, il est proposé de faire les ajouts ou modifications suivantes :
 - o Ajouter l'ONCFS/AFB au GT2
 - o Ajouter le tissu associatif (randonnée, etc.) au GT2
 - o Ajouter les associations environnementales au GT2
 - o Ajouter la chambre d'agriculture et les promoteurs au GT1
 - o Ajouter la DIECCTE au GT5
 - o Ajouter les « maîtres d'ouvrage » (EDF, routes de Guadeloupe, etc.) au GT3

Le tableau récapitulatif, diapositive 14 du power-point ci-joint, présente la composition des groupes de travail prenant en compte ces remarques.

Les consultants ayant terminé leur présentation et plus aucune remarque n'étant émise, la parole est donnée à Auriane Fort qui réalisera l'EES.

Présentation de la consultante et la méthodologie proposée pour l'Evaluation Environnementale Stratégique du PRFB

COFIL PRFB du 30 octobre 2017

Compte-rendu

Auriane Fort, présente la méthode, issue de la réglementation, qu'elle va employer pour réaliser l'EES. Celle-ci comprend 10 étapes décrites ici, qui se dérouleront en parallèle à l'élaboration du PRFB.

Cette présentation fait l'objet de quelques questions :

- Où se situe l'autorité environnementale ? Celle-ci est en Guadeloupe au sein de la DEAL
- Concernant la consultation publique, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique mais bien d'une consultation simple où chacun pourra néanmoins émettre un avis

Auriane Fort précise qu'elle participera aux deuxièmes réunions des groupes de travail afin de s'imprégner et de tenir compte de tout ce qui s'y dit. Elle utilisera aussi l'espace collaboratif pour émettre les livrables et divers documents issus de son étude.

Aucune question n'étant ensuite posée, la séance est levée à 17h.